

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE L'ARIÈGE**

Foix, le 3 juillet 2019

Service : environnement-risques
Unité : biodiversité-Forêt
Rédacteur : Olivier BUISSAN

Synthèse de la consultation du public sur le projet d'arrêté préfectoral relatif aux mesures de conditionnement aversif d'un ours brun :

1 – Contexte de la consultation

Au cours des premiers jours du mois de mai, l'ours "Goiat" a été reconnu comme responsable de plusieurs attaques sur des troupeaux protégés dans le département des Hautes-Pyrénées, à proximité immédiate d'habitations, et ce dans un laps de temps très court. Au regard de quoi, le préfet des Hautes-Pyrénées a engagé une procédure d'urgence d'autorisation de mesures de conditionnement aversif.

Cet ours, qui effectue de fréquents déplacements entre l'Espagne et les Hautes-Pyrénées, est susceptible d'occasionner ce type de prédations dans le département de l'Ariège, où il a été localisé à plusieurs reprises depuis sa réintroduction. Il apparaît donc nécessaire d'assurer une cohérence sur la gestion de cet ours à l'échelle du massif pyrénéen.

Toute personne intéressée pouvait formuler ses observations du 30 mai au 14 juin 2019 inclus.

- soit par voie électronique (questionnaire en ligne) www.ariège.pref.gouv.fr (Politiques publiques / Environnement / Chasse)
- soit par voie postale, par courrier adressé à la direction départementale des territoires – Service environnement-risques – BP 10102 – 10 rue des Salenques – 09007 FOIX CEDEX.

Bien que cette disposition ait été prévue, aucune personne n'a usé de la faculté de consultation sur support papier à la préfecture et dans les sous-préfectures.

2 – Résultats de la consultation

196 réponses ont été obtenues lors de la consultation du public. Toutes sont jugées exploitables.

2.1 - Exploitation des réponses

Les 196 réponses ont été analysées par corpus, c'est-à-dire par groupes de textes ayant à la fois un sens et des arguments communs.

10 rue des Salenques
B.P. 10102 09007 FOIX CEDEX
téléphone : 05 61 02 47 00
télécopie : 05 61 02 47 47

Localisation des services :

Administration générale, Ingénierie du développement durable,
Aménagement-urbanisme-habitat, Connaissance et animation territoriale.
10 rue des Salenques
Economie agricole, Environnement-risques, Sécurité routière
1 rue Fenouillet

courriel : ddt@ariège.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public du Lundi au Vendredi - 9h 00 / 11 h 30 - 14 h 00 / 16 h 00

[Site internet : www.ariège.gouv.fr](http://www.ariège.gouv.fr)

Corpus	Nombre de réponses
1) Sans opinion	3
2) Favorable.	47
3) Défavorable.	146

Pour chaque corpus les arguments utilisés sont, de façon synthétique, les suivants :

Corpus 1 : Sans opinion (3 réponses).	
Argument	Nombre de réponses
1.1) Sans argument	2
1.2) Argument inexploitable.	1

Corpus 2 : Favorable (47 réponses).	
Argument	Nombre de réponses
2.1) Sans argument	11
2.2) Réponse ne contenant aucun argument exploitable ou en relation avec l'objet de la consultation.	7
Argument	Nombre de réponses contenant l'argument
2.3) Mesures favorables à la protection des troupeaux et au maintien du pastoralisme en montagne.	24
2.4) Comportement anormal de l'ours "Goïat".	6
2.5) Mesures favorables à la cohabitation pastoralisme/ours.	9
2.6) Sécurité physique des personnes	9

Corpus 3 : Défavorable (146 réponses).	
Argument	Nombre de réponses
3.1) Sans argument.	26
3.2) Réponse ne contenant aucun argument exploitable ou en relation avec l'objet de la consultation.	7
Argument	Nombre de réponses contenant l'argument
3.3) L'ours "Goïat" n'est pas un "ours à problème" – mauvaise interprétation de son comportement par l'ONCFS.	52
3.4) Mise en place et développement des mesures de protection des troupeaux. au lieu de celles relatives au conditionnement aversif.	81
3.5) Risques physiques pour l'ours.	17
3.6) Mesures néfastes pour la conservation de la biodiversité.	18
3.7) Mesures inappropriées et/ou inefficaces.	18
3.8) Mesures apparentées à une maltraitance de l'animal	2

2.2 - Synthèse :

Avis favorables :

Ceux-ci représentent 24 % des avis exprimés. Les mesures proposées sont considérées majoritairement comme favorables pour la protection des troupeaux et pour la cohabitation entre pastoralisme et ours. Les avis recueillis soulignent également le souci de la sécurité physique des personnes et considèrent le comportement de l'ours "Goïat" comme anormal.

Avis défavorables :

Ceux-ci représentent 74 % des avis exprimés.

Dans la grande majorité des réponses (81/146) la mise en place ou le renforcement de mesures de protection des troupeaux est proposé comme alternative au conditionnement aversif de l'ours.

La qualification de l'ours "Goiat" comme "ours à problème" est, quant à elle, largement contestée (52/146).

Ces mesures sont, dans une moindre mesure, considérées comme inappropriées (18/146) et/ou néfastes pour la conservation de la biodiversité (18/146) et/ou représentant un risque physique pour l'ours (14/146).

Avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) :

Dans son avis n° 2019-16 en date du 3 juin 2019, le CSRPN d'Occitanie a quant à lui donné un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral

Le directeur départemental des territoires

Signé :

Stéphane DEFOS